

Arrêté n° 1389

**Objet : Modification
exceptionnelle de
dérogation au repos
dominical pour l'année
2020 - contexte covid-19**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châtelleraut,

VU l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations du conseil municipal au maire

VU l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de la COVID-19,

VU la décision du Ministre de l'Économie du 2 juin 2020 portant sur le décalage des soldes d'été au regard des difficultés économiques rencontrées par les commerçants suite à la crise sanitaire du Coronavirus COVID-19,

VU la délibération n°33 du conseil municipal du 10 décembre 2019 portant dérogations au repos dominical pour les établissements commerciaux pour l'année 2020,

VU l'arrêté 2020-1 relatif aux dérogations au repos dominical,

CONSIDÉRANT la nécessité d'octroyer une ouverture dominicale aux commerçants pour le premier dimanche des soldes d'été 2020,

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de la modification de date de dérogation au repos dominical, destinée à répondre aux besoins des commerçants pour la reprise d'activité, suite aux conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19,

ARRETE

ARTICLE 1 – La Commune de Châtelleraut décide d'abroger et de remplacer l'arrêté n°2020-1, afin de modifier la date du 28 juin 2020 en lien avec la décision du Ministre de l'Économie.

ARTICLE 2 – La dérogation au repos dominical du 28 juin 2020 est remplacée par le dimanche 19 juillet 2020.

Les autres dates de l'arrêté n°2020-1 restent inchangées.

ARTICLE 3 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le maire suspendant ce délai.

ARTICLE 4 - Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Police, à la DIRECCTE UD86, à la Fédération des Acteurs Économiques « Châtelleraut Ca Bouge », aux Chambres Consulaires de la Vienne, ainsi qu'aux commerçants de la commune de Châtelleraut.

A Châtelleraut, le

Le Maire,

Jean-Pierre ABELIN